

Commission de Suivi de Site

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain – PIPA (01)

Réunion n°3 du 30 novembre 2011

Préfecture de l'Ain

Personnes présentes, membres du CLIC :

Les membres du collège « administrations » :

- Frédéric BERNARDO, sous-préfet à Belley, préfecture de l'Ain,
- Yves-Marie VASSEUR, direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), responsable de l'unité territoriale de l'Ain,
- Philippe COMBE, chargé d'études, Direction Départementale des Territoires, Prospective, Urbanisme, Risques, service de Prévention des Risques, (DDT/SPUR/PR 01)
- Audrey CHAHINE, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), unité territoriale de l'Ain,
- Commandant Frédéric BERTIN, chef de service Prévisions, service départemental d'incendie et de secours (SDIS 01),
- Céline MAKHLOUF, service interministériel de défense et de protection civile (SID-PC), préfecture de l'Ain.

Les membres du collège « collectivités territoriales » :

- Marcel JACQUIN, maire de Saint-Vulbas et premier vice-président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain,
- Gilles CUGNO, adjoint délégué à l'urbanisme, mairie de Saint-Vulbas,
- René DUSSERT, maire de Blyes.

Les membres du collège « riverains » :

- Hugues DE BEAUPUY, secrétaire général du Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain,
- René PAMPOUILLE, président du Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain (CVPA).

Les membres du collège « exploitants » :

- Yannick ROUBY, directeur du site SPEICHIM Processing Saint-Vulbas,
- Cécile JOLY-ANDRE, responsable HSE SPEICHIM Processing Saint-Vulbas,
- Daniel JUGLAIR, animateur local sûreté à l'établissement d'exploitation de l'Ain, S.N.C.F,
- Eric LARDENOIS, directeur technique, BASF Pharma,
- Isabelle MAGNERON, responsable EHS St Vulbas, BASF Pharma.

Les membres du collège « salariés » :

- Ahmed TAHAR, membre du CHSCT de SPEICHIM Processing,
- Roland COMBRE, secrétaire du CHSCT de BASF Pharma.

Assistaient également à la réunion :

- Jeannine GIL-VAILLER, Agence Régionale de Santé, direction territoriale de l'Ain (ARS/DT 01)
- Xavier BERTUIT, DREAL, unité territoriale de l'Ain, inspecteur des installations classées,
- Antoine PHILIPPE, DREAL, unité territoriale de l'Ain, inspecteur des installations classées,
- Inès QUINTY, responsable Environnement-Sécurité, Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain,
- Gérard BERNE, SPIRAL, secrétariat du CLIC
- Corinne THOMAS, Agence EDEL, assistance au secrétariat du CLIC.

Accueil

M. Bernardo, sous-préfet à Belley, ouvre la séance à 14h00. Il fait un rappel de l'ordre du jour,

- I. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2010,
- II. Bilan annuel des 3 entreprises du PIPA,
- III. Point sur le PPRT,
- IV. Questions diverses – conclusion.

I. Approbation du compte rendu de la réunion du CLIC du 14 décembre 2010

Il n'y a aucune objection ou commentaire, le compte rendu est donc approuvé.

Yves-Marie Vasseur, DREAL/UT01, rappelle que ce compte rendu est disponible sur le site www.clic-rhonealpes.com.

II. Bilan annuel des sociétés du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA)

a. Présentation de BASF Pharma

M. Lardenois, directeur technique, fait un rappel des activités de l'unité BASF Pharma implantée depuis 1993 dans le PIPA. Environ 50% des produits changent une fois par an.

Le risque majeur du site est le gaz toxique, dû à des réactions chimiques variées. La sirène du plan particulier d'intervention (PPI) a été mise en place début 2011, et un plan ETARE a été construit avec le SDIS.

Les actions importantes en 2011 : en octobre, cela a fait 3 ans que le site n'avait pas connu d'accident avec arrêt de travail. Aucun incident notable ayant un impact sur l'environnement n'a eu lieu en 2011. Un départ d'incendie, immédiatement maîtrisé, a eu lieu lors d'un prélèvement : depuis, le matériel a été changé afin d'effectuer les prélèvements en mode confiné.

7 nouveaux procédés ont été lancés en 2011, suivis par la DREAL, et l'arrêté préfectoral a été mis à jour.

Un ingénieur sécurité a été recruté pour accompagner les salariés face aux risques chimiques.

Les investissements liés à la sécurité, réalisés en 2011 et d'un montant supérieur à 1,2 millions d'euros, sont détaillés. Cela représente 30 à 50% des investissements du site.

Les projets liés à l'environnement sont présentés : connexion au réseau d'eaux pluviales, regroupement du stockage des déchets non dangereux, recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), création d'un traitement complémentaire des rejets aqueux (pour limiter les dépassements des rejets de toluène).

La journée annuelle « Sécurité » a eu lieu le 12 septembre. Elle permet une sensibilisation accrue des salariés à la sécurité et à l'environnement.

Questions sur la présentation :

Commandant Frédéric Bertin, SDIS 01, rappelle que le plan ETARE (plan d'établissement représentant un risque spécifique) est un plan prévisionnel destiné à être utilisé par le SDIS.

b. Présentation de Speichim

Yannick ROUBY, directeur du site de Saint Vulbas, rappelle l'activité du site Speichim Processing (SPP) à Saint-Vulbas, qui a vu une croissance correcte entre 2010 et 2011. Une démarche est engagée vers l'industrie pharmaceutique (Good Practice Manufacturing, GPM), sur trois productions.

Sur le site de Speichim ont été regroupées les fonctions support des sites Tredi et Speichim (groupe Séché). La maintenance et l'exploitation des deux sites devraient faire bientôt l'objet de synergies et d'organisation concertée.

Cécile Joly-André, responsable HSE, présente le bilan hygiène, sécurité et environnement (HSE) et les faits marquants de 2011. Un accident de travail avec arrêt a eu lieu : un opérateur a reçu une projection de produit chimique pendant une manipulation.

Mme Joly-André fait un point sur les eaux usées, les eaux pluviales, l'eau de la nappe, les tours aéro-réfrigérantes, les composés organiques volatils (COV).

Les eaux usées sont envoyées à la station d'épuration du PIPA : 5 dépassements en demande chimique en oxygène (DCO) ont eu lieu, la DREAL en a été informée. Le site de Speichim sera bientôt

concerné par la démarche RSDE. Pour les autres points, le site a respecté les normes environnementales.

Les investissements HSE en 2011 sont détaillés, et particulièrement : la sécurisation au niveau de la consignation des armoires électriques, la réalisation d'une étude pour la protection incendie du hangar à fûts (dans le cadre du PPRT), les mises en conformité par rapport à l'arrêté foudre et du système d'extinction, l'optimisation de l'installation cryogénique et l'amélioration des conditions de travail.

Les faits marquants :

- une inspection DREAL portant sur l'étude de danger et les mesures de maîtrise des risques,
- deux inspections de la DIRECCTE, notamment suite à l'accident avec arrêt de travail.

Aucune mise en demeure n'a été issue.

Les actions principales du système de gestion de la sécurité (SGS) sont exposées.

Pas de questions sur la présentation.

c. Présentation de Total Gaz

Il n'y a pas de représentant de Total gaz, il n'y aura donc pas de présentation.

L'exploitant restant soumis à l'obligation de présentation d'un rapport annuel sur la sécurité, **M. Bernardo** propose de demander à Total son rapport pour le faire figurer sur le site internet des CLIC.

M. Vasseur ajoute qu'il serait pertinent d'informer les participants par e-mail de la mise en ligne du rapport, afin de pouvoir poser des questions par le biais de M. Bernardo. Cela permettrait de garder la transparence liée au CLIC.

III. Point sur le PPRT, avancement, calendrier.

d. Rappel de la démarche

M. Bertuit, DREAL/UT01, inspecteur des installations classées, rappelle la démarche du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) déjà présentée lors de la réunion du 14 décembre 2010, dont les objectifs sont de réduire les risques, agir sur l'existant et préserver l'avenir. La stratégie d'un PPRT vise à diminuer l'exposition des populations, renforcer la protection des bâtiments et des équipements en tenant compte des enjeux du territoire.

La définition et le champ d'application du PPRT sont ensuite détaillés.

M. Bertuit présente ce qu'est la phase technique : les aléas, les enjeux, le zonage brut et les investigations complémentaires. La phase de stratégie permet ensuite aux personnes et organismes associés (POA) de définir les principes retenus pour l'élaboration du PPRT. Ces principes sont détaillés. La durée théorique d'un PPRT est de 18 mois à compter de l'arrêté de prescription, prorogeable une fois.

Dans le cas du PIPA, le projet d'arrêté de prescription est soumis au CLIC. Les collectivités territoriales ont dès lors un mois pour se prononcer, notamment sur les modalités de concertation et d'association. Ce PPRT concerne uniquement les trois établissements Seveso qui étaient présents en 2003, date de promulgation de la loi : Speichim, BASF, Totalgaz.

Question sur la présentation :

M. Bernardo s'interroge sur la réglementation appliquée aux entreprises désireuses de s'installer dans le PIPA après prescription du PPRT.

M. Bertuit précise que dans le cadre de la maîtrise des risques, ces nouveaux établissements devront répondre à des servitudes d'utilité publique (SUP) qui tiendront compte des mesures du PPRT. Ils ne pourront pas s'installer dans les zones « figées » par les règles d'urbanisme.

M. Vasseur rappelle que l'enjeu principal de ce PPRT sera justement le développement du PIPA face aux zones comportant des interdictions ou restrictions d'urbanisation.

M. Gilles Cugno, adjoint délégué à l'urbanisme, mairie de Saint-Vulbas, souhaite des précisions sur les termes utilisés, notamment la différence entre « figé » et « gelé ». Les zones seront elles plus ou moins impactées par rapport au plan local d'urbanisme (PLU) et les zones définies Z1, Z2 etc.

M. Bertuit précise que « figé » et « gelé » sont des synonymes. Il ajoute que selon les types d'aléas, les discussions seront très différentes. Dans certaines zones, il est possible que les constructions soient complètement interdites, dans d'autres, elles le seront sous réserve du type d'activité etc.

Le PLU ne tenait pas compte des probabilités, ni du type de risque. Le PPRT sera donc plus souple par endroits et plus contraignant à d'autres. On peut tout de même indiquer que, par rapport aux règles appliquées dans le POS actuel, les zones d'effets seront moins importantes mais que les terrains impactés feront l'objet de mesures plus contraignantes, l'objectif étant de ne pas ajouter d'enjeux dans ces zones.

e. Présentation des conclusions des études de danger

Les dates des études de danger sont présentées pour les 3 établissements.

- l'étude est finalisée pour Speichim et Totalgaz,
- des compléments sont attendus pour BASF.

Le site de Tredi va devenir Seveso seuil haut du fait des modifications de la nomenclature « déchets » de 2010. Réglementairement, il est écarté de la procédure.

La maîtrise des risques oblige les établissements à mettre en place des projets d'amélioration de la sécurité. Certains projets sont déjà effectifs, comme la suppression par Totalgaz de 2 citernes de butane sur 3.

Les résultats des études de danger sont détaillés : les phénomènes dangereux identifiés, les effets hors site, les distances d'impact.

Conformément à la réglementation, chaque exploitant a classé l'ensemble des phénomènes retenus selon leur gravité et leur probabilité, puis les a positionnés dans la grille MMR (mesures de maîtrise des risques). Les trois établissements ont été jugés acceptables en termes de risques, après exclusion d'un phénomène BASF (cette exclusion a été validée par la DREAL).

La cartographie est détaillée : à priori, aucune habitation n'est impactée. Le périmètre d'étude ainsi que les projets de cartes d'aléas sont présentés. La DREAL attend quelques éléments complémentaires de BASF pour finaliser les cartes d'aléas. Cependant, le périmètre d'étude, qui représente « l'enveloppe » des zones d'effets ne bougera plus.

Question sur la présentation :

Commandant Frédéric BERTIN, chef de service Prévisions, SDIS 01, demande des précisions quant à la prise en compte des effets dominos.

M. Bertuit confirme que les effets dominos sont pris en compte au moment des études de danger : les aléas en tiennent donc compte. Mais le but du PPRT est la maîtrise de l'urbanisme, pas la gestion des secours.

M. Vasseur ajoute que le PPI (Plan Particulier d'Intervention) est le mécanisme adapté pour l'organisation des secours, puisque son périmètre tient compte de tous les phénomènes (y compris ceux dont la probabilité est extrêmement faible).

Mme Makhlouf, confirme que son service est en charge de la prévention des risques au niveau du préfet, et elle a prévu de mettre à jour le PPI avec les nouvelles études de danger, ainsi que celles de Tredi.

M. De Beaupuy, secrétaire général du Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain, souhaite connaître les possibilités de réduction du périmètre au cours de la phase d'élaboration du PPRT.

M. Bertuit confirme que les mesures de maîtrise du risque à la source peuvent modifier le périmètre. Les discussions dans le cadre de la procédure d'association peuvent inciter l'exploitant à mettre en place des mesures supplémentaires. Le PPRT final aura peut être un périmètre plus faible que le périmètre d'étude initial.

f. Présentation du projet d'arrêté préfectoral

Cet arrêté doit définir :

- les services instructeurs (DREAL+DDT)
- le périmètre d'étude
- la nature des risques
- les parties associées et les modalités d'association
- les modalités de la concertation

Ce projet d'arrêté est soumis pour avis au conseil municipal des communes concernées : elles ont un mois pour se prononcer, avant signature du préfet.

Après cette signature :

- un second arrêté sera pris, concernant l'information acquéreur / locataire,

- un porté à connaissance des nouveaux risques sera réalisé auprès des communes, pour empêcher le développement de l'urbanisme dans le périmètre pendant la phase d'élaboration,
- chaque commune devra mettre en place son PCS (plan communal de sauvegarde).

Question sur la présentation :

M. Cugno souhaite connaître le délai avant le gel de l'urbanisme dans le PIPA.

M. Bertuit rappelle le principe de base : dès que l'arrêté de prescription est signé, la DREAL est tenue de réaliser un porté à connaissance. Dans ce porté à connaissance, la DREAL proposera que tout développement soit interdit dans le périmètre d'étude jusqu'à ce que le PPRT soit approuvé. C'est une question de protection de la population.

M. Dupuis ajoute que Statkraft, qui n'a pas encore déposé sa demande de permis de construire, est traité séparément : la DREAL a eu des discussions régulières avec le SMPA à ce sujet.

M. Combre, secrétaire du CHSCT de BASF Pharma, s'interroge sur la possibilité d'une expropriation de BASF.

M. Bertuit répond que l'expropriation d'un des trois industriels n'est ici pas une option. Dans le cadre du PPRT, les 3 sites sont « grisés » et ne sont pas soumis au PPRT. Ces sites sont régis par les prescriptions de leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation respectifs.

M. Antoine, DREAL, ajoute que seul un décret du conseil d'état peut faire fermer une usine, uniquement dans le cas où le risque n'est pas jugé « acceptable » dans la grille MMR.

g. Modalités de concertation et d'association

Les modalités de concertation sont détaillées, notamment l'information des populations impactées.

Les modalités d'association sont exposées, et particulièrement la liste des personnes et organismes associés (POA).

Cette liste n'interdit pas d'inviter d'autres organismes ou personnes à ces réunions.

M. Combre s'étonne de l'absence des salariés pendant la phase d'association.

M. Bertuit précise que ce sont des réunions de travail en comité restreint. Les salariés sont impliqués dans la discussion via le représentant du CLIC, et peuvent intervenir au moment de la réunion publique. Enfin, le CLIC doit donner son avis formel sur le projet de PPRT.

Cette liste est un projet, elle peut être amendée sur proposition du CLIC.

M. Vasseur ajoute que des personnes peuvent également être associées en cours d'élaboration, si le besoin s'en fait sentir, sans qu'il soit pour autant nécessaire de prévoir leur association par la voie formelle de l'arrêté préfectoral de prescription.

M. Bernardo, dans un souci de complète transparence, souhaite que les salariés soient associés s'ils en font la demande.

M. Combre propose que le représentant d'une association de salariés, ou un syndicat, travaillant au niveau départemental, puisse être ajouté.

Audrey Chahine, DIRECCTE de l'Ain, indique qu'une fois que le PPRT sera arrêté, un comité inter-entreprises sur la santé et les conditions de travail doit voir le jour.

M. Bernardo propose que les syndicats et les représentants du personnel des entreprises concernées se mettent d'accord pour proposer un représentant, qui sera inclus dans les POA. Il invite également le Comité de Vigilance de la Plaine de l'Ain (CVPA) à proposer un représentant.

M. Vasseur rappelle que le projet d'arrêté va être envoyé aux maires. Début janvier, il sera possible de faire converger les différentes propositions d'amendement. Si aucun nom n'a été proposé à ce moment-là, une appellation générique peut être utilisée (de type « un représentant des salariés des entreprises impactées par le périmètre d'étude »).

M. Bernardo tient à préciser qu'il participera lui-même aux réunions POA. Celles-ci seront accueillies, sauf indication contraire, par le SMPA.

h. Calendrier

Le projet d'arrêté de prescription sera envoyé au préfet au mois de janvier, après réception de l'avis des communes. Il devrait être signé fin janvier.

Les cartes d'aléas de BASF devraient être bientôt finalisées, ce qui permettra de « figer » les cartes d'aléas globales puis d'étudier les enjeux, d'ici mi-2012, pour une première réunion POA.

M. De Beaupuy s'interroge sur les informations nécessaires pour réaliser la carte des enjeux.

M. Combe, DDT/SPUR/PR, explique le processus :

- une première étude est faite sur les cartes,
- ensuite, des visites sur place permettent de corréler la réalité et la cartographie,
- enfin, il rendra visite au SMPA, aux collectivités, aux sociétés impactées, pour vérifier la pertinence des informations (nombre de personnes concernées, établissement recevant du public (ERP), les armoires électriques...)
- l'ensemble est compilé pour donner la cartographie définitive.

IV. Questions diverses et conclusion.

M. Bernardo propose un tour de table pour recueillir les impressions de tous sur ce processus de PPRT : il va permettre de faire le lien entre différentes stratégies, le développement économique du PIPA ainsi que la maîtrise des risques, l'information du public, le bon usage du territoire et la valorisation du site en termes d'emplois.

M. de Beaupuy relève que ce PPRT engage le PIPA sur la question de son image et de son attractivité, ainsi que sur les questions de cohabitation entre les différentes entreprises.

M. Pampouille, président du CVPA, note que cela apporte du travail supplémentaire, mais permettra de bien connaître ces entreprises, et la problématique des risques. La transparence de la procédure devrait permettre de rassurer les riverains.

M. Combre considère ce PPRT comme une opportunité de relancer le rapprochement entre les salariés du PIPA.

Compte tenu du travail que cela représente, **M. Cugno** s'interroge sur les « envies » des industriels d'implanter des usines classées Seveso à l'avenir.

M. Jacquin, maire de Saint-Vulbas et premier vice-président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, a noté que les entreprises ont fait d'énormes progrès en termes de sécurité ces dernières années, ce qui permet aujourd'hui d'envisager une cohabitation en bonne intelligence, et surtout en toute sécurité, entre les collectivités territoriales et les entreprises.

M. Bertin relève la bonne collaboration des entreprises avec le SDIS, et propose sa collaboration pour le travail sur les enjeux (notamment la cartographie des ERP).

M. Lardenois et M. Rouby s'accordent sur le fait que cela va nécessiter du personnel dédié.

M. Lardenois ajoute que l'orientation de la sécurité vers l'extérieur est l'occasion de débattre avec les riverains, de mieux se connaître, d'optimiser la responsabilité sociétale de l'entreprise vis-à-vis de son environnement. Il rappelle que des visites peuvent être programmées, il suffit d'en faire la demande auprès du service communication de son entreprise.

M. Rouby souligne le travail important réalisé par les entreprises concernées par le PPRT, dans la maîtrise des outils, des activités et des risques. Il confirme que son site est également ouvert à la visite, Speichim et Tredi sont transparents quant à leurs installations.

M. Juglair, animateur local sûreté à la SNCF, établissement d'exploitation de l'Ain, note que son rôle est surtout d'information. En effet, la SNCF intervient au niveau des PPI mais n'est pas propriétaire de l'infrastructure : le SMPA a accordé, par délégation de service public, l'exploitation du réseau à la SNCF jusqu'en mars 2016. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir, d'autres intervenants se positionnent pour intervenir sur ce réseau.

Mme Gil-Vailler, ARS/DT01, demande à être informée au fur et à mesure des résultats des études de danger.

M. Berne, SPIRAL, secrétariat du CLIC, informe les participants que le projet de décret d'application des Comités de Suivi de Suite (CSS) prévoit de fusionner les différentes commissions existantes (CSS, CLIC, CLIS ...). Il y aura moins de contraintes par rapport au nombre de personnes, des possibilités d'ouvrir les réunions au public, des changements d'organisation, etc.

Sans question supplémentaire, la séance est close à 16h00.

Le Sous-Préfet


Frédéric BERNARDO